

## Le paysage nucléaire et les choix français : entre précaution et opportunités

par **André Dumoulin**

**André Dumoulin** est attaché à l'École royale militaire (Bruxelles) et au département de Science politique de la Faculté de droit de l'université de Liège. Il est membre du Réseau multidisciplinaire d'études stratégiques *Rmes.be*.

Le nucléaire n'a pas disparu avec la guerre froide, et il ne sombrera pas davantage avec les discours éradicateurs du moment, comme en témoignent les programmes des grandes puissances, ou le rythme de la prolifération. Mais les débats actuels dans l'OTAN pourraient, en Europe, susciter un retrait des forces nucléaires américaines. Dans cette hypothèse, la posture française ne changerait pas radicalement mais prendrait une nouvelle dimension sur le Vieux Continent.

politique étrangère

Après la signature d'un nouveau traité stratégique américano-russe, qui remplace le traité START venu à expiration le 5 décembre 2009, l'année 2010 sera le théâtre d'une actualité majeure : publication de la *Nuclear Posture Review* américaine en février, sommet mondial sur la sécurité nucléaire à Washington en avril, conférence de suivi du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en mai à New York, probables discussions autour de l'avenir du nucléaire américain en Europe dans le cadre de l'adoption du nouveau concept stratégique de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) pour la fin de l'année. Si l'on y joint l'actualité nucléaire de la nouvelle doctrine militaire russe, les questionnements autour de la réduction du potentiel nucléaire britannique, les coups de boutoir de certains parlementaires et ministres européens critiquant la présence sur leur territoire national de bombes à gravité de type *B-61* américaines, le tableau paraît propice à la réflexion, et à une certaine prise de recul hexagonale autour des éléments déterminants de « l'esprit de la dissuasion ».

---

*Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur et nullement celle de son institution de rattachement ou du ministère belge de la Défense.*

## Certitudes et invariants

La dissuasion nucléaire, dans son discours et sa logique, ne disparaît pas derrière les nouvelles opportunités de désarmement sectoriel, et l'idée actuelle de zones dénucléarisées. Le discours selon lequel l'arme nucléaire n'aurait plus d'utilité face aux nouvelles missions de gestion de crise et autres guerres asymétriques se trompe d'objet. Le concept de dissuasion dispose encore d'une assise ; il a pour but de détourner un adversaire d'une initiative belliciste, en lui faisant prendre conscience que son propos est irrationnel puisqu'il subira en retour des conséquences sans commune mesure avec les gains escomptés. Nous ne sommes pas là dans l'ordre de l'emploi mais dans celui du discours (politique et stratégique), du non-emploi et de l'assurance de sécurité. Certes, la visibilité et la crédibilité du discours sur la dissuasion, et la gesticulation dissuasive, sont limitées à une gamme réduite de scénarios ; mais ce n'est pas nouveau : la sémantique elle-même ne disparaît pas, et garde son sens. Le paysage nucléaire change, s'affine, se complexifie, mais les fondements demeurent. Un amalgame entre nucléaire et conventionnel reposerait sur une logique d'emploi du nucléaire qui choisirait d'ignorer les tabous et la logique politique même de la dissuasion, ou sur la volonté de dépasser le nucléaire au profit d'un conventionnel de haute technologie que seuls peuvent maîtriser les États-Unis.

La seconde certitude qui fragilise les tenants d'une vision « a-nucléaire » de la sécurité internationale tient à l'évolution même des programmes d'armement des puissances nucléaires historiques.

Aux États-Unis, la planification nucléaire inclut la modernisation du guidage et de la motorisation des missiles balistiques intercontinentaux (Intercontinental Ballistic Missile, ICBM) *Minuteman III*, le programme « Complexe 2030 » sur les charges robustes et sécurisées (Reliable Replacement Warhead, RRW) et le remplacement futur des sous-marins *Ohio* et des missiles en silos par de nouvelles générations de systèmes d'armes, très certainement à double capacité, nucléaire et classique. Les réserves de charges nucléaires en dépôt comptent encore des milliers d'armes et la posture nucléaire américaine sera en toute hypothèse maintenue. La « Global Zero option<sup>1</sup> » et les discours de Barack Obama de Prague (avril 2009) et de New York (septembre 2009) indiquent d'abord une volonté

---

1. « Global Zero » est une initiative lancée en décembre 2008 à Paris par une centaine de personnalités, en réponse aux menaces de prolifération et de terrorisme nucléaire. Son objet est de proposer l'élimination progressive et contrôlée des armes nucléaires, en commençant par les arsenaux russe et américain, et d'aboutir à un accord multilatéral pour éliminer toutes les armes nucléaires – le « zéro nucléaire » (NDLR).

d'approfondir la politique de non-prolifération, et d'intégrer la menace de terrorisme nucléaire<sup>2</sup>. L'hypothèse d'un monde dénucléarisé reste conditionnée par le maintien de la sécurité du pays, et la résolution des nombreux problèmes posés par la prolifération. Ceci peut expliquer le refus des États-Unis de s'engager à lever l'état de haute alerte (*de-alerting*) sur tous leurs missiles, en dépit des promesses du candidat B. Obama de le faire de concert avec les Russes. Dans le discours de Prague, le thème n'est plus abordé ; et Washington a émis un vote négatif contre la résolution *Reducing Nuclear Danger* présentée le 27 octobre 2009 à la première Commission de l'assemblée de l'Organisation des Nations unies (ONU). Jugée non prioritaire pour les Américains, une éventuelle inflexion de leur position pourrait être vue comme une mesure de confiance et de réduction des risques d'emploi non autorisé, et concerner pour l'essentiel les automatismes des missiles en silos terrestres.

En Russie, le rétrofit des sous-marins *Typhoon* russes, les tests, certes mitigés<sup>3</sup>, du nouveau missile mer-sol *Boulava-M SS-NX-30* (issus de l'ICBM *Topol-M*) pour les nouvelles classes de sous-marins *Boreï* et *Akoula* (sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, SNLE), sur fond de nouvelle doctrine pour 2010, confirment l'état d'esprit du moment qui veut que l'arme atomique soit bien redevenue un régulateur de puissance au profit d'une identité nationale affirmée, et qu'elle rééquilibre à la fois les faiblesses des technologies conventionnelles, et les difficultés générées par la crise économique. La stratégie déclaratoire orchestrée autour des vols de vecteurs aériens à capacité nucléaire loin de leurs bases, l'annonce d'un nouveau bombardier nucléaire<sup>4</sup> pour 2025, les études menées sur les missiles de croisière supersoniques constituent autant de signes de la volonté de maintenir le nucléaire, au niveau stratégique, mais aussi et surtout au niveau tactique face à une obsédante menace du Sud.

Quant à la Chine, son programme de sous-marins stratégiques de la classe *Jin*, dont le premier exemplaire a été lancé en 2004, déployés dans la base souterraine de Sanya sur l'île de Hainan, tout comme le déploiement d'ICBM mobiles *DF-31*, expriment une claire volonté de modernisation qualitative et quantitative (programmes de recherche autour du mirvage), ainsi que celle de disposer rapidement d'une véritable capacité de frappe

2. Voir aussi le discours de la secrétaire d'État H. Clinton à l'United States Institute of Peace de Washington le 19 octobre 2009.

3. I. Facon, « Boulava : volera, ne volera pas ? », *Observatoire de la non-prolifération*, Paris, CESIM, novembre 2009 ; V. Groizeleau, « Russie : le programme des nouveaux SNLE vacille », *Mer et Marine*, 16 décembre 2009, disponible sur *Meretmarine.com*.

4. Voir « Russie : un nouveau bombardier porteur de charges nucléaires d'ici 2025 », *Ria Novosti* (Moscou), 22 décembre 2009, disponible sur *Fr.rian.ru*.

en second à partir de sous-marins<sup>5</sup> ; l'édification de tunnels, aussi longs soient-ils, ne pouvant constituer qu'un pis aller.

Au Royaume-Uni, le débat<sup>6</sup> est engagé sur l'avenir du potentiel nucléaire sous-marin, autour des *Vanguard*. Il s'agit concrètement du nombre de lanceurs, et de l'allongement de la durée de vie des *Trident II*.

### Londres débat de l'avenir de son potentiel sous-marin

Plusieurs propositions ont été émises : réduction de 4 à 3 bâtiments SNLE porteurs de missiles *Trident II D-5* d'origine américaine ; fin de la présence permanente en mer ; non-déploiement des ogives en période « stable » ; mise en sommeil de l'alerte et reconstitution possible après quelques semaines ou mois (adoption d'une posture de dissuasion virtuelle), ou abandon des *Trident* et déploiement de *cruise missiles* nucléaires.

Les débats autour de ces hypothèses n'ont aucune chance de déboucher sur la disparition complète des moyens nucléaires de Sa Gracieuse Majesté. Il en va, entre autres, du rang du pays face aux autres puissances, dont surtout l'Hexagone. Le problème étant, au final, plus économique et budgétaire que doctrinal ou stratégique, les décisions formelles ne seront prises que dans le cadre d'une nouvelle « revue stratégique de défense », qui ne pourra intervenir qu'après les élections du printemps 2010. La décision prise alors pourrait cependant avoir des implications majeures pour Paris, si le choix britannique se portait sur le *de-alerting*, la « virtualisation » ou le déploiement de *cruise missiles*. Un effet d'entraînement, d'imitation ou de pression (de l'opinion, ou de la corporation militaire) pourrait peser dans le débat français.

En France pourtant, les programmes nucléaires sont parfaitement synchronisés. Pour preuve, la livraison prévue au budget 2010 du sous-marin *Le Terrible* avec la première dotation en missiles *M-51*, et la commande pour la première adaptation desdits missiles à un SNLE de type *Triomphant*. L'introduction des *M-51* va donner à la France une réelle capacité tous azimuts. Historiquement, la formulation « tous azimuts » renvoyait surtout à la volonté d'afficher une autonomie politique stratégique ; elle va désormais impliquer la capacité de tirer sur des cibles partout dans le monde.

5. R.S. Norris et H.M. Kristensen, « Chinese Nuclear Forces 2008 », *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 64, n° 3, juillet-août 2008.

6. P. Cornish et A. Dorman, « Blair's War and Brown's Budgets : from Strategic Defence Review to Strategic Decay in Less than a Decade », *International Affairs*, vol. 85, n° 2, mars 2009.

Dans le champ aérobic, on relèvera la mise au standard *F3* des aéronefs, permettant l'emport du nouveau missile de croisière supersonique *Air-Sol moyenne portée-Amélioré* (ASMP-A), de plus grande allonge et de puissance énergétique probablement variable<sup>7</sup>, parallèlement à la nouvelle mise en lumière de la base d'Istres dans une vision orientée Sud de la dissuasion.

Israël, l'Inde ou le Pakistan sont, quant à eux, engagés dans une course à la crédibilité des charges à faible puissance, au durcissement de leurs moyens, et à la construction de capacités de frappe en second. Pour ne pas parler de l'Iran, jouant au chat et à la souris avec la dernière proposition des Six<sup>8</sup>, sur fond d'impuissance de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de contradictions internes à Téhéran.

L'examen des programmes et postures des États nucléaires indique la volonté de réduire le poids de charges vieillissantes et moins sécurisées (contre un emploi non autorisé) ou de dépôts vulnérables à l'intrusion, au profit d'une amélioration qualitative des moyens et d'un renforcement du discours crédibilisant la dissuasion. Pour preuve, la réduction de l'énergie dégagée par les explosifs nucléaires, les régulateurs de puissance que constituent les charges électromagnétiques<sup>9</sup>, les efforts en faveur de la furtivité ou des postures virtuelles<sup>10</sup>, de la flexibilité opérationnelle avec panachage des charges<sup>11</sup>, du réglage de ces charges en fonction des cibles (choix effectué avant l'activation de la charge)<sup>12</sup>, de la relocalisation rapide des cibles grâce à l'électronique, l'informatique et à la maîtrise du renseignement en temps réel par satellite, ou enfin de la capacité de tir fractionné (et non plus massif), depuis la fin de la guerre froide.

Tous ces éléments renvoient au concept même de dissuasion nucléaire, qui repose sur la dialectique du risque et de l'enjeu, et l'équilibre entre intention, discours, crédibilité et capacité. Enfin, les programmes engagés de simulation nucléaire et la maîtrise des charges dites robustes expriment à suffisance la volonté de s'affranchir des essais grandeur nature, et de maintenir la distance vis-à-vis des nouveaux États nucléaires symbolisant

7. L'ASMP-A a été déclaré opérationnel le 1<sup>er</sup> octobre 2009. Le couple *Mirage 2000N/ASMP-A* doit être maintenu en service jusqu'en 2018, au moment où la mission de dissuasion sera entièrement prise en charge par les *Rafale*.

8. Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni, Fédération de Russie) plus l'Allemagne (NDLR).

9. La bombe à impulsion électromagnétique crée une émission brève et de forte amplitude d'ondes électromagnétiques provoquant la neutralisation des systèmes électriques, radioélectriques, radars et électroniques sur de grandes distances (paralyse sociétale).

10. Déplacement des charges nucléaires de dépôts en dépôts (dépôts occupés ou vides).

11. Certains sous-marins emportent actuellement des missiles balistiques nucléaires et non nucléaires. Certains missiles en silos peuvent porter des mono-charges classiques ou des têtes nucléaires multiples.

12. C'est le cas des bombes américaines *B-61* stockées actuellement en Europe.

le second âge nucléaire, tout en favorisant la signature éventuelle d'un traité sur l'interdiction de fabrication de matières fissiles militaires (*cut off*), pour réduire les arsenaux.

En d'autres termes, les programmes existants ou planifiés des États nucléaires de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> générations ne ressortissent nullement à une logique de désarmement complet, non plus qu'à une renonciation technologique, ou à une volonté de silence doctrinal. Quant à la décision de non-déploiement d'éléments fixes du bouclier antimissile américain dit de 3<sup>e</sup> couche<sup>13</sup> en Europe – au profit d'une mobilité des lanceurs intercepteurs SM-3 (sur navires) et au sol (Roumanie) –, elle témoigne tout de même de l'attention portée à une menace nucléaire que l'on estime crédible à terme – sans que cette défense antibalistique, vis-à-vis de laquelle l'OTAN devra préciser son rôle et sa place, soit vue comme une alternative à la dissuasion. Si l'antimissile complexifie le jeu, rend malaisées les stratégies d'engagement de l'adversaire, la dissuasion nucléaire elle-même reste assurément le meilleur argument face à la menace. Reste que nombre d'incertitudes imposent à la France de multiples questionnements.

### **Un monde nucléaire : actualité du débat**

L'environnement actuel impose le débat sur l'avenir du nucléaire en Europe dans le champ médiatique. Les déclarations du président américain sur un monde débarrassé des armes nucléaires, les inquiétudes soulevées par les programmes nucléaires iraniens, les pressions attendues, lors de la conférence de suivi du TNP, pour de nouvelles mesures de désarmement (article 6), constituent les éléments complémentaires de ce qui pourrait devenir une « campagne » en faveur du retrait des armes nucléaires américaines d'Europe, avec l'édification subséquente d'une « zone dénucléarisée ». Régulièrement mise en avant par les lobbies anti-nucléaires et leurs relais parlementaires, la notion de zone dénucléarisée en Europe pourrait acquérir une nouvelle visibilité, et être en quelque sorte « démarginalisée » en cas de retrait américain. Autour de cette notion pourraient se réunir des pays anciennement et nouvellement dénucléarisés, la France constituant dans cette hypothèse, *de facto*, un « isolat » nucléaire européen continental. Avec, peut-être, certains effets juridiques, par exemple sur la question des transits, comme ce fut hier le cas pour d'autres zones dénucléarisées.

---

13. A. Dumoulin, « La question de la défense anti-missiles en Europe. Entre dilemmes, confusions et tensions », *Annuaire français de relations internationales*, Bruylant/La Documentation française, Bruxelles/Paris, 2008.

La question du nucléaire américain en Europe sera discutée en 2010, entre l'adoption de la nouvelle *Nuclear Posture Review* américaine et le sommet de l'OTAN qui, à la fin de l'année, remplacera le concept stratégique de 1999.

Déjà, plusieurs articles sont parus, de responsables politiques et militaires (en retraite) souhaitant s'affranchir du nucléaire<sup>14</sup>, soit qu'ils veuillent aller dans le sens d'un désarmement nucléaire de principe, soit qu'ils suggèrent un transfert de moyens budgétaires au profit des équipements classiques.

Certains États européens, qui accueillent sur leur territoire des bombes américaines *B-61* (Allemagne, Belgique, Italie, Pays-Bas), voient se développer une sérieuse contestation de cette présence. Les intervenants au débat sont pluriels : parlementaires, ministres, universitaires, membres d'organisations non gouvernementales (ONG), anciens officiers, etc. Tous s'engouffrent dans la brèche idéologique de la « Global Zero option » pour proposer, ici le retrait des armes nucléaires américaines de leur territoire national au nom d'une soi-disant violation du TNP<sup>15</sup> ; là l'édification d'une zone dénucléarisée en Europe ; ici encore pour refuser d'acquiescer des avions *Joint Strike Fighter* (JSF) – à double capacité – en remplacement des *F-16* ; là encore pour arguer du caractère vieillissant des *B-61* modèles 3 et 4 ; ici, pour faire l'amalgame entre l'interdiction des mines anti-personnel, ou celle des armes à sous-munitions, et le retrait des armes nucléaires ; là, afin de pousser à la limitation du nucléaire au profit d'un conventionnel prioritaire pour les missions actuelles des armées...

## Une contestation de la présence nucléaire américaine en Europe

Bien que ce mouvement reste minoritaire, le contexte nucléaire actuel, les problèmes financiers du temps, la difficulté à « pédagogiser le concept de dissuasion » hors de la guerre froide, le désintérêt du public pour des questions par trop complexes, la cécité autour des conséquences létales

14. Cf. A. Juppé, B. Norlain, A. Richard et M. Rocard, « Pour un désarmement nucléaire mondial, seule réponse à la prolifération anarchique », *Le Monde*, 15 octobre 2009. Voir aussi H. Kissinger, G. Schultz, W. Perry, S. Nunn, « Toward a Nuclear-Free World », *The Wall Street Journal*, 15 janvier 2008.

15. En vérité, sur base d'un accord américano-russe de fin 1966, le projet d'article 2 du futur TNP fut modifié, afin de distinguer le transfert (cession) d'une arme nucléaire à un autre État (qui est interdit), du stationnement d'armes nucléaires sur le territoire d'un État non nucléaire, avec un contrôle d'emploi des armes assuré par le seul État producteur d'armes nucléaires, à savoir les États-Unis (qui est accepté). C'est en sens qu'il faut comprendre le terme « contrôle » de cet article 2 qui vise à interdire son transfert à l'État hôte (par exemple la Belgique). Par conséquent, les pays hôtes (Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Turquie, Italie), qui accueillent dans le cadre de l'OTAN des armes nucléaires américaines, n'ont en aucun cas enfreint juridiquement les obligations contractées dans le cadre du TNP qu'ils ont signé.

d'une guerre classique de haute intensité, pourraient aboutir à des décisions majeures de réduction du nucléaire en Europe. Il est désormais probable que des discussions, que les quelques capitales « contestataires » souhaitent collectives, auront lieu en 2010 dans le cadre de l'OTAN, parallèlement à des pourparlers confidentiels entre chaque État-hôte et Washington, en raison des multiples accords secrets signés encore récemment autour de l'accueil des dites armes par certains États alliés.

Plusieurs scénarios peuvent dès lors être envisagés. En dehors d'une simple posture d'attente (on ne touche pas au dispositif), ou d'une montée en puissance justifiée par un événement grave, le potentiel nucléaire aéroporté de Washington pourrait être réduit, ou effacé complètement d'Europe. La réduction pourrait se traduire par le retrait des armes des seules bases alliées hôtes selon le régime de la double clé<sup>16</sup>, les B-61 étant conservées dans les dépôts WS-3 des bases proprement américaines en Europe – Aviano, Incirlik<sup>17</sup>. Un autre choix pourrait être de retirer les armes nucléaires des États « centraux » (comme la Belgique, les Pays-Bas ou l'Allemagne), pour les transférer en tout ou partie dans les installations sud (en Italie et en Turquie), en fonction d'un tropisme moyen-oriental, ou dans le cadre d'une manœuvre de contournement – comme cela a pu être un temps le cas pendant la guerre froide<sup>18</sup>. On pourrait aussi penser à une négociation nucléaire américano-russe sur le théâtre européen : le désarmement nucléaire européen serait alors bilatéralement négocié.

Quant à l'effacement du nucléaire, il ne pourrait aller que de pair avec un discours de réassurance américain exigé par les nouveaux États membres de l'OTAN, concrétisé par le nouveau concept stratégique, et en pratique par des dispositifs de reconstitution de forces, avec une certaine gesticulation sur le caractère dissuasif, flexible et « visible » du B-2 *Spirit*. Entre ces hypothèses, peuvent s'insérer de multiples argumentaires politiques, géostratégiques, conjoncturels et budgétaires complexifiant les lectures, et autorisant des postures plus complexes encore. Si la déclaration de l'Alliance à Strasbourg (avril 2009) énonce certes que « la dissuasion, reposant sur une combinaison appropriée de capacités nucléaires et classiques, demeurera un élément central de la stratégie de l'OTAN », cela n'impose pas nécessairement une dissuasion nucléaire américaine de proximité.

---

16. Les avions sont pilotés par des officiers nationaux et les bombes gardées, chargées et activées électroniquement par les États-Unis.

17. Selon certaines sources, les bases de Ramstein (Allemagne) et de Lakenheath (Grande-Bretagne) auraient été dénucléarisées, respectivement en 2005 et 2008.

18. A l'époque de la guerre froide, pour des raisons de « survie », les plans de vol nucléaires des *Mirage IV* impliquaient la pénétration par les flancs nord (Baltique, Scandinavie) et sud de l'Europe (Méditerranée) avec ravitaillements en vol (et non par le centre de l'Europe).



## Des questions spécifiques pour la France

Sauf à se complaire dans une posture de « pause stratégique<sup>19</sup> », ou à se vivre comme citadelle inévitablement assiégée par le désarmement nucléaire, la France doit porter grande attention aux événements à venir dans ce domaine. Elle s'y est d'ailleurs en partie préparée<sup>20</sup>.

Le modèle européen oscille entre les diverses dimensions nécessaires aux politiques de sécurité et de défense, et un certain esprit post-historique : ce qu'Hubert Védrine identifie comme les délices de l'*irreal politik*. Alors que le paysage nucléaire et les programmes d'équipement des États nucléaires anciens et nouveaux n'indiquent nullement une propension à rapidement atteindre le monde post-nucléaire, les Européens pourraient être tentés, à travers certains programmes politiques, et des opportunités électorales et conjoncturelles, de remettre en cause d'abord la présence nucléaire américaine en Europe, et dans la foulée l'ensemble du nucléaire militaire. Ce couplage étant avéré déjà dans la tête des antinucléaires depuis belle lurette – mais sans résultat pour l'heure.

**L'Europe,  
entre nécessités  
de la défense et esprit  
« post-historique »**

Dès lors, les pressions pourraient se multiplier pour suggérer à la France d'entrer dans le cycle du désarmement aux côtés des « Grands », en dépit de la disproportion quantitative toujours massive entre les arsenaux<sup>21</sup>, qui ne peut autoriser de symétrie dans les engagements. La dimension quantitative demeure essentielle dès que l'on raisonne en termes de frappe en second, de frappe désarmante, ou de survie des potentiels.

Si Paris peut rester pour le moment simple observateur des négociations de désarmement stratégique entre Washington et Moscou, et témoigner, dans le cadre de la conférence de suivi du TNP, de ses propres efforts de réduction du nombre d'escadrons nucléaires et du nombre d'ASMP-A produits, un paysage nucléaire européen bouleversé contraindrait à adopter une autre posture.

Dans le scénario de l'effacement nucléaire américain d'Europe au profit des systèmes centraux et de la furtivité des *Ohio* et des *B-2 Spirit*, la France

19. Voir les travaux de Lucien Poirier.

20. B. Tertrais, *La Logique de dissuasion est-elle universelle ?*, Paris, FRS, 25 avril 2008.

21. Après le désarmement partiel associé au traité qui sera signé dans le courant de 2010, les grandes puissances disposeront encore à l'horizon 2012 d'environ 2 200 charges déployées, et de plusieurs milliers d'armes en réserve. Le potentiel nucléaire français annoncé est de 300 ogives.

pourrait se retrouver de fait, et par défaut, dotée de l'unique, ou de la principale, responsabilité de proximité de la dissuasion européenne. Cette dissuasion que l'on aurait voulue partagée ou concertée, restera prudemment une dissuasion « par constat » : aucun État européen n'accepterait de voir revenir par la fenêtre un nucléaire français alors que seraient sortis par la porte les B-61 américains. Le maintien de la dialectique nucléaire devrait alors s'appuyer sur une pédagogie à la fois élaborée et prudente : il n'y a pas de culture stratégique européenne et les opinions européennes conjuguent plus le nucléaire avec Hiroshima qu'avec la dissuasion.

Déjà, Nicolas Sarkozy a quelque peu clarifié des aspects ambivalents du discours de l'Île Longue du président Chirac (2006), sur le jeu de la dissuasion face à d'éventuelles atteintes à la sécurité des approvisionnements énergétiques, ou face au terrorisme. La clarification de la doctrine française de dissuasion est un élément fondamental de crédibilité auprès de l'opinion, et des parlementaires et médias faiseurs d'opinion. Certes, le pouvoir nucléaire ne se partage pas et ce sont bien les autorités exécutives qui gèrent l'outil, ce que confirme le décret 2009-1118 relatif au contrôle gouvernemental de la dissuasion et présenté le 17 septembre 2009 au Conseil des ministres. Chacun sait pourtant combien les organes d'influence peuvent saper les certitudes, altérer les politiques d'information et réduire au final la crédibilité du discours et de l'édifice entier.

Au-delà des discours, on perçoit aussi le poids énorme des contraintes budgétaires dans les choix à effectuer entre classique et nucléaire. Le débat autour du nouveau porte-avions britannique est, à cet égard, éloquent. Et en France, il ne manque pas de regards autour des 21 % de crédits d'équipement aujourd'hui affectés au nucléaire.

La normalisation française vis-à-vis de l'OTAN<sup>22</sup> – sans que Paris intègre le Groupe des Plans nucléaires (GPN)<sup>23</sup> –, et la ratification du traité de Lisbonne, clarifient les choses mais lèvent nombre de questions. Si le scénario de la rupture avec le nucléaire de théâtre américain se confirme, les outils de la dissuasion française demeureront certes en France, mais ils participeront sans doute davantage à la sécurité et à la défense européennes. La situation iranienne n'est pas prête d'être clarifiée, le paysage

22. À ce sujet, voir D. David, « France/OTAN : la dernière marche », *Politique étrangère*, vol. 73, n° 2, printemps 2008 ; A. Dumoulin, « La France et l'OTAN : vers la normalisation ? », dans *Courrier hebdomadaire du Centre de recherche et d'information sociopolitiques*, Bruxelles, 2006 et A. Dumoulin (dir.), *France-OTAN : vers un rapprochement doctrinal ?*, Bruxelles, Bruylant, 2006.

23. La France étant de toute manière tenue au courant du contenu des présentations et des débats, sans parler des contacts bilatéraux, relations informelles et réunions hebdomadaires des « grands » alliés dans les bâtiments de l'OTAN à Bruxelles.

nucléaire moyen-oriental reste instable, et à travers le traité de Lisbonne, la clause d'assistance mutuelle pourrait en arriver à concerner jusqu'à la dissuasion française, certes dans les limites de la spécificité nationale, mais aussi dans le cadre d'une concertation entre alliés : article 42 § 7 du traité de Lisbonne, ou article 5 du traité de Washington.

\*\*\*

La France va peut-être hériter d'une responsabilité politique autant que symbolique. Même hors de tout accord explicite avec les alliés, même sans « traité » formel, ni discours d'allégeance, même sans demande expresse et publique des capitales de bénéficier de la protection française, et toutes divergences maintenues entre capitales sur l'avenir du nucléaire en Europe, la niche capacitaire nucléaire française pourrait devenir plus centrale, et elle se doit donc d'être préservée et « politiquement protégée ».

### La « niche » nucléaire française pourrait devenir plus centrale

En concertation avec le Royaume-Uni avec lequel la France a estimé, via son *Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France*<sup>24</sup> de 2008, « qu'il n'existe pas de situation dans laquelle les intérêts vitaux de l'un seraient menacés sans que les intérêts de l'autre le soient également<sup>25</sup> », ou en dehors de toute coopération<sup>26</sup>, la dissuasion nucléaire française peut être un élément important de la crédibilité européenne et une assurance également partagée, au moment où le calendrier international semble échapper pour partie au moins aux décideurs européens mais aussi à la France.

« Cerise sur le gâteau » ou « socle de défense » pour les Européens, la dissuasion nucléaire française reste un élément un jour intégrable aux objectifs de l'Union européenne (UE) tel, en particulier, l'avènement (à long terme) de la défense commune inscrite dans le traité de Lisbonne.

Mais la voie est extraordinairement complexe, et les écueils fabuleux. Et l'on perçoit combien les précisions apportées par le *Livre blanc 2008* à propos de « la possibilité pour le chef de l'État de disposer, de façon indé-

24. A. Juppé et L. Schweitzer (Présidence de la république, Premier ministre et Ministère des Affaires étrangères et européennes), *La France, l'Europe et le monde - Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France, 2008-2020*, Paris, La Documentation française, 2008.

25. Dans la Déclaration conjointe franco-britannique sur la défense et la sécurité (Évian, 6 juillet 2009), relevons que l'expression de solidarité est différente : les termes « n'existe pas » sont remplacés par « difficile d'envisager » et les notions d'« intérêts vitaux » sont repris mais au singulier.

26. Considérant que « les Britanniques souffrent dans ce domaine d'un déficit de ligne de conduite de la part des plus hautes instances politiques » (voir F. Cornut-Gentille, « Avis n° 1972 », Assemblée nationale [Paris], 14 octobre 2009, disponible sur *Assemblée-nationale.fr*).

pendante, d'une gamme d'options suffisamment large et d'un ensemble de moyens diversifiés » fondent la crédibilité du discours de la dissuasion, en même temps qu'elles s'efforcent de « coller » au nouvel environnement stratégique.

Cet environnement est celui du second âge nucléaire mais aussi des antinucléaires et des post-nucléaires qui occupent souvent les réseaux médiatiques. Le dialogue proposé par Paris « aux partenaires qui le souhaiteraient » dans le registre du nucléaire n'est pas assuré d'aboutir, et la « solitude » nucléaire hexagonale en Europe n'est pas impossible à imaginer. La seule assurance qui vaille alors pour la France, désormais au cœur du dispositif, est dès lors la prise de conscience de cette responsabilité nécessaire : maintenir l'outil politique de la dissuasion « envers et contre tous », comme simple principe de précaution. Nous évoluerons encore longtemps entre zones grises et zones floues. Quelques simplismes voudraient nous assurer du contraire. La « Global Zero option » reste une utopie qui, de manière réductrice, envisage le monde tel qu'il devrait être et répond en fait mal aux risques et menaces du monde tel qu'il est.



---

#### MOTS CLÉS

Nucléaire  
Dissuasion  
France  
OTAN